	PROJET PEDAGOGIQUE MERCREDIS RECREATIFS 2026 2027	E7-305-A

	PROJET PEDAGOGIQUE **A CHAQUE MERCREDI, SON AVENTURE**	E7-305-A
Site :	**RODEMACK**	
Secteur : **MR**	**ENFANTS**	

Table des matières

I. CARTE D'IDENTITE 3
A. ORGANISATEUR 3
B. ADRESSE SIEGE SOCIAL 3
C. IMPLANTATION 3

II. PREAMBULE 4

III. INTENTIONS EDUCATIVES 4
1. Importance du projet pédagogique 4
2. Soutien à la Parentalité 5
3. Mieux vivre avec la Planète 5
4. La qualité – L'efficacité – L'excellence 5

IV. OBJECTIFS GENERAUX 6

V. OBJECTIFS SPECIFIQUES 6

VI. OPERATIONALITE DU PROJET / DE L'ACTION 6
A. ORGANISATION 6
1. Public : 6
2. Période : 7
3. Horaires : 7
B. MOYENS 7
1. Journée type : 7
2. Vie quotidienne 8
*3. Axes de Travail /Thématique **Erreur ! Signet non défini.***
4. Type et nature des activités 12
C. ORGANISATION DE L'ESPACE 15
D. ORGANISATION DE L'ESPACE **Erreur ! Signet non défini.**

1. Les structures: 15

*2. Espaces occasionnels : **Erreur ! Signet non défini.***

E. DEPLACEMENT 19

1. A pieds : 19

2. Véhicule : 19

F. PROCEDURE HYGIENE 20

1. Mesure d'Hygiène en règle générale : 20

2. Le nettoyage des mains : 21

3. Réception des repas : (pour les personnes concernées) 21

4. Le service des repas 21

VII. ENCADREMENT 22

A. FONCTION ET ROLE 22

B. COMPOSITION 24

C. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES 25

D. REPARTITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT 26

E. ORGANISATION DES REUNIONS PEDAGOGIQUES 26

F. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE EN MULTI-SITE .. **Erreur ! Signet non défini.**

G. PAUSES 27

H. EVALUATION DES STAGIAIRES BAFD/BAFA 27

1. Déroulement 27

2. Grille d'évaluation 27

VIII. SUIVI SANITAIRE 29

IX. ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP ET TROUBLES DE LA SANTE 30

A. L'ACCUEIL 30

B. LA SENSIBILISATION DE L'EQUIPE 31

C. LES INFORMATIONS MEDICALES 31

D. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LES MOYENS 31

1. Les objectifs 32

2. Les moyens 32

3. Organisation 32

E. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES 32

F. BILAN 32

1. Avec les familles 32

2. Avec l'équipe 33

X. EVALUATION DU PROJET 33

A. QUE VA-T-ON EVALUER ? 33

B. OUTILS D'EVALUATION 33

XI. PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE 33

A. PLAN SECURITE CANICULE 34

1. Limiter les sorties des enfants : 34

2. Rafraichir les enfants : 34

3. Faire boire les enfants : 34

4. Quels sont les signes qui doivent alarmer chez l'enfant ? *34*
5 Adaptations plan canicule dans un contexte épidémique (Covid-19…) : *35*
B. PLAN SECURITE ALERTE INCENDIE 35
1. CONSIGNES D'EVACUATION INCENDIE *38*
C. PLAN SECURITE ACCIDENT NUCLEAIRE 38
1. RECOMMANDATIONS GENERALES EN CAS D'ALERTE NUCLEAIRE : *39*
D. PLAN SECURITE ALERTE ATTENTAT 40
1. POSTURE ET ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE : *41*
2. Attentats : comment en parler aux enfants *42*
E. PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19 **Erreur ! Signet non défini.**
XII. EMARGEMENT 43

I. CARTE D'IDENTITE

A. ORGANISATEUR

L'association « **Les Catt'Mômes »** dont la mission est centrée sur l'accompagnement et l'encadrement d'enfants, développe ses actions dans le cadre de valeurs républicaines et démocratiques, dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme et en s'opposant aux phénomènes d'inégalité, de ségrégation et d'exclusion.
Ces actions réunissent les conditions nécessaires au développement de l'enfant et de l'adolescent dans le cadre éducatif, en complémentarité et partenariat de la famille, de l'école et du champ institutionnel et éducatif local.

B. ADRESSE SIEGE SOCIAL

Association Les Catt'Mômes
3 rue Jacqueline AURIOL
57570 CATTENOM

C. IMPLANTATION

L'association « Les Catt'Mômes » gère 8 sites sur le territoire communautaire de la CCCE en milieu rural sous le n° organisateur :
057ORG0355

N° déclaration	*Adresse*	*Commune*	*Secteur*
	Groupe scolaire « Michel de Montaigne »,	57570 BREISTROFF-LA-GRANDE	APS
	2 rue Paul Verlaine	57570 MONDORFF	APS
0570355AP000826-E01	**Ecole élémentaire JM Pelt Accueil périscolaire**	**57570 RODEMACK**	**APS-MR**
	3 rue Jacqueline Auriol	57570 CATTENOM	APS-MR-AL

	3 rue Jacqueline Auriol secteur	57570 CATTENOM	APS-MR-AL
	14 Rue de Metz	57570 FIXEM	APS
	6 rue de l'ancien Moulin	57570 GAVISSE	APS
	Route de Gandren	57570 BEYREN-LES-SIERCK	APS
	5 rue de la Justice	57570 PUTTELANGE LES THIONVILLE	APS

II. PREAMBULE

Les Centres de l'association Les Catt'Mômes accueillent en priorité les enfants de 3 à 12 ans, selon leur spécificité, leur rythme de vie et leur maturité. Certaines structures peuvent accueillir les adolescents, à condition de pouvoir leur proposer un local adapté et un encadrement professionnel.

Chaque mode d'accueil est présidé par une démarche pédagogique. Ainsi, le temps du repas par exemple a été pensé comme une action à part entière organisée autour d'un projet pédagogique spécifique.

III. INTENTIONS EDUCATIVES

L'association Les Catt'Mômes considère que chaque enfant selon ses spécificités doit devenir CITOYEN à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. Elle participe à son cheminement d'enfant à adulte.

Les objectifs éducatifs y sont déclinés ci-dessous :

- Permettre le développement intellectuel de l'enfant et du jeune,
- Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif par l'expression,
- Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités, leur proposer un moment de détente et leur donner envie de pratiquer plusieurs fois la même activité afin de progresser,
- Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel,
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel,
- Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique,
- Faciliter la participation de parents à des activités,
- Favoriser le lien social au sein de la commune et de la communauté de communes,
- Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité,
- Favoriser le lien social entre les partenaires, acteurs locaux ayant une incidence sur le développement de l'enfant et du jeune,
- Respecter les normes de sécurité et d'hygiène des structures d'accueil, ainsi que des ratios d'encadrement légaux.

1. Importance du projet pédagogique

Il est la définition de l'orientation que nous souhaitons donner à nos actions, il fixe le cadre de notre organisation.
Celui-ci permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Chaque animateur est unique mais nous devons avancer dans le même sens, sur la base de règles et d'attitudes communes.
L'enfant doit-être au centre de nos préoccupations.

Nous devons être attentifs à notre attitude qui est l'image que nous renvoyons aux parents.
Le projet est voué à évoluer au fil des années et ne demande qu'à être lu, réfléchi, mis en pratique, évalué et amélioré.

2. Soutien à la Parentalité

Nous devons agir sur les représentations de la parentalité, les problèmes qui lui sont associés et les résultats escomptés en soutenant la parentalité.
A ces parents qui sont considérés en difficultés plus que « coupable », nous proposerons de l'aide et du soutien plus que des sanctions et/ou un rappel de l'autorité.
L'enfant est un individu à part entière qui mérite attention, écoute et respect.
Les enfants ont des besoins qu'il s'agît de prendre en considération afin de favoriser un développement optimal à tous les niveaux : physique, cognitif, affectif et social.
La parentalité apparaît comme un processus qui se développe et implique des compétences à acquérir.
La valorisation de la parentalité apparaît comme le reflet d'importantes transformations dans la modalité d'interventions sociales.
L'enfant en souffrance ne doit pas être corrigé ou puni mais il doit être aidé et protégé.

3. Mieux vivre avec la Planète

Retrouver le contact avec la nature, comprendre son fonctionnement et l'influence des activités humaines, s'initier aux techniques écologiques.

Les enjeux écologiques, individuels et collectifs, sont une préoccupation quotidienne et concernent chacun. Les mentalités et les comportements doivent évoluer. Et si un vrai changement se produit, c'est surtout par les générations futures qu'il passera. L'éducation à l'environnement est un domaine de plus en plus sensible, nous avons un rôle de prévention. Nous souhaitons sensibiliser les enfants au respect de l'environnement dès leur plus jeune âge, pour qu'ils deviennent des adultes respectueux et responsables.

4. La qualité – L'efficacité – L'excellence

Proposer des activités encadrées par un personnel qualifié.

Pour l'enfant, fréquenter l'accueil périscolaire c'est passer d'un univers à un autre, de l'école à la famille ou de la famille à l'école. C'est un lieu de plus dans sa journée et un nouveau temps en collectivité. Les conditions d'accueil et l'aménagement des locaux sont donc des éléments très importants pour que ce moment d'accueil soit agréable et ne soit pas vécu comme trop long.
Cela passe par la formation des professionnels mais aussi le respect de la sécurité physique et psychique des mineurs dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités

Objectifs généraux qui en découlent

1. Développer les échanges
2. Permettre à l'enfant de devenir plus autonome et responsable.
3. Soutenir la motivation et la persévérance de l'enfant face aux difficultés.
4. Renforcer au travers d'activités le lien entre les familles et l'association

5. Encourager notre imagination en la transformant en création et en innovation

IV. OBJECTIFS GENERAUX

- Préserver les notions de plaisir, de bien être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel
- Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel et à gagner en autonomie

V. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- **Préserver les notions de plaisir, de bien être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique**
 - Offrir un lieu convivial et chaleureux aux enfants
 - Permettre à l'enfant d'éveiller tous ses sens en s'amusant
 - Mise en place des lieux et des temps permettant à l'enfant d'agir avec ou sans l'aide direct de l'adulte

- **Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel**
 - En proposant des activités par lesquelles l'enfant pourra expérimenter et découvrir ses capacités physiques et intellectuelles
 - Permettre aux enfants de vivre les différentes fêtes au cours de l'année
 - Découverte de diverses techniques artistiques

- **Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel et à gagner en autonomie**
 - Favoriser les animations faisant appel au travail d'équipe
 - En aidant l'enfant à comprendre les règles et à se poser des limites
 - Responsabilisation des enfants dans la vie quotidienne
 - Mettre en place un maximum d'autonomie comme un self-service lors de la pause méridienne.

VI. OPERATIONALITE DU PROJET / DE L'ACTION

A. ORGANISATION

1. Public :

Nous accueillons les enfants âgés de 3 à 12 ans issus des communes ayant Les Catt'Mômes comme périscolaire. En priorité, les enfants fréquentant les écoles de Rodemack, Mondorff, Puttelange lès Thionville et Beyren les Sierck.

2. ***Période :***

Chaque mercredi du 2 Septembre 2026 au30 juin 2027 en période scolaire.

3. ***Horaires :***

Les horaires d'accueil sont de 07h30 à 18h30. Différents modes d'accueil sont proposés : journée complète ou demi-journée avec ou sans repas.

B. MOYENS

1. ***Journée type :***

7h30-9h	**Accueil du matin :** Accueil échelonné des enfants Activités à l'intérieur ou à l'extérieur suivant la météo, Rangement, appel,
9h-9h 30	Forum, explication de la journée et mise en forme (petits jeux collectifs, danse, histoire…)
9h15-11h30	Activités dirigées
11h30 -12h45	Activités à l'extérieur ou intérieur suivant la météo pour les Elémentaires Repas au foyer socio culturel de Rodemack en 2 services : 11h30 pour les maternelles et 12h pour les élémentaires
12h30	Sieste pour les petites sections voire pour les moyennes sections si besoin
13h30-14h	Temps libre à l'intérieur et à l'extérieur si la météo le permet.
14h-14h30	Appel, forum et mise en forme
14h-15h45	Activité dirigée
16h00	Goûter
17h-18h30	Bilan de la journée, temps libre Départ échelonné des enfants Activités à l'intérieur et l'extérieur Rangement des locaux par les enfants et les animateurs

Ces journées sont des journées type où l'enfant a la possibilité de se reposer ou de s'asseoir à tout

moment. L'équipe d'animation respectera ce besoin et s'y adaptera.

A Rodemack, la commande des repas est réajustée par les animateurs ou les coordinateurs présents le matin comme les autres jours de la semaine après écoute du répondeur et vérification des mails (attention aux repas spéciaux et aux allergies : une liste des enfants concernés est affichée dans le placard bleu de la salle périscolaire des maternelles au foyer avec les modalités correspondantes).

La table est mise par le personnel de service à 10h30 pour les élémentaires et pour les maternelles à la fin de l'activité.

2. ***Vie quotidienne***

a. *Accueil du matin*

Les animateurs proposeront des activités comme la lecture, les jeux de société, le dessin, le chant... Suivant la météo, les enfants pourront également jouer à l'extérieur : des jeux seront mis à leur disposition pour que chacun puisse s'amuser librement (ballon, jeux de société géants, cordes à sauter, raquettes, échasses, …).

Chacun sera libre de s'adonner à ses propres envies. L'enfant pourra tout aussi bien jouer seul s'il le souhaite (petites voitures, dînette, poupées...). Les enfants prendront soin de ranger leurs jeux.

b. *Pause méridienne :*

Le temps de la pause méridienne sera un temps éducatif.
Il faut **bien accueillir, bien nourrir, bien éduquer** pour faire en sorte que la « cantine » devienne un véritable « restaurant scolaire ».
L'enfant doit être dans les conditions que tout adulte attend de ce moment : détente, amitié, convivialité de l'accueil, qualité de l'alimentation…
Pour cela, les animateurs aménageront l'espace pour le rendre fonctionnel et adapté, ils aménageront également les différents temps de service, feront participer les enfants, les responsabiliseront pour les valoriser.
L'avant et l'après-repas sont avant tout **un temps de détente** et de **libre épanouissement.**

Avant chaque prise de repas, l'équipe d'animation s'assurera que :
- Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de se mettre à table afin d'éviter les allers et venues durant le repas.
- Les enfants puissent s'installer à une table suivant leurs affinités, dans la mesure du possible. Toutefois, l'animateur se verrait contraint de changer de table un enfant qui perturberait le bon déroulement du repas.

Au cours du repas l'animateur veillera à ce que chaque enfant :
- Ait au moins un apport conséquent au moment de la prise du repas.
- Goûte aux aliments qu'il ne connait pas afin de lui faire éventuellement apprécier.
- Ne joue et ne gaspille pas la nourriture.

Avant et après le repas, les enfants auront le choix de pratiquer :
- Des activités (jeux de société, lecture, dessin, chant, jeux de mimes...) afin qu'ils puissent se détendre et se divertir avant l'activité organisée.
- La relaxation sur des tapis de sol, notamment pour les plus jeunes qui profiteront ainsi d'un temps calme, pendant que l'animateur leur racontera une histoire.
- Des jeux en plein air qui par beau temps et selon la demande des enfants restent privilégiés.

Dans tous les cas et selon chaque secteur, chacun prendra le temps de manger à son rythme en essayant de goûter à tout.
Cependant un enfant qui ne souhaite pas goûter un aliment, n'y sera pas forcé. Le moment du repas reste un moment convivial où l'échange entre les enfants et l'animateur est important.
Rappelons que le temps du repas n'est pas la mise en œuvre d'une simple restauration collective mais un moment pédagogique fort qui doit être mis au service de l'apprentissage du goût, de la diététique, du savoir être, du soin et de l'hygiène.
Les enfants seront mis à contribution sur la base du volontariat lors des repas. Il n'y aura aucune obligation.

En fonction du nombre d'enfants présents chaque jour, le temps du repas pourra être effectué en deux services, les maternelles passant en premier

c. *Temps calmes et repos :*

Les enfants n'ayant pas toujours conscience de leur besoin de repos, des temps calmes sont proposés afin de respecter le rythme physiologique de chacun.

Groupe des 3/6 ans :
Le temps de repos et de sommeil dont chaque enfant a besoin est variable d'un enfant à un autre, nous cherchons à mettre en place des solutions qui tiennent compte de ces différents besoins.
Après le repas, une pièce dédiée au repos sera aménagée, réunissant les conditions de sommeil adéquates : attention relâchée, lumières éteintes, yeux fermés, allongé confortablement, sans chaussures, couverture à disposition.
Les enfants qui ne dorment pas au bout de 20 minutes ne sont pas tenus de rester allongés, ils pourront participer au temps calme : écouter un conte, regarder un livre…

Groupe des 6/12 ans :
Pour ce groupe, le temps calme s'oriente vers un « temps libre » où l'enfant organise avec ou sans copain son activité : jeux de société, lecture, dessin…Le tout dans le calme.

d. *Accueil des matins et après-midis :*

Mise en place d'animations variées suivant l'âge des enfants. Les animateurs prendront en charge les enfants suivant leur groupe d'appartenance. Différents espaces leur seront attribués.
Chaque lieu répondra aux besoins conformes pour permettre un accueil des plus favorables. Plusieurs ateliers spécifiques seront proposés en fonction des tranches d'âge. L'équipe d'animation restera toujours à l'écoute des enfants afin de diversifier les activités.
Nous aménagerons différents coins comme un espace lecture, un espace dessin coloriage et un espace jeu.
Les enfants pourront dès que le temps le permettra profiter de la cour. L'association a également depuis plusieurs années diversifié les jeux extérieurs (ballon, jeux de société géants, cordes à sauter, raquettes, échasses, …) pour que chacun puisse s'amuser librement.

Une attention particulière sera portée tout au long de l'année à l'équilibre alimentaire, notamment à travers les goûters que nous proposerons aux enfants Suivant les recommandations de la diététicienne du FJT, le goûter sera constitué d'un fruit (fruit frais, jus de fruit ou compote), d'un laitage

(fromage accompagné d'une tranche de pain, yaourt ou lait), de céréales d'un gâteau ou d'une barre de chocolat accompagnée d'un morceau de pain. Comme préconisé par la diététicienne du FJT, en cas de fromage accompagné d'une tranche de pain, il n'y aura pas de gâteau ou de chocolat afin d'éviter un apport trop élevé en glucides.

STRUCTURE ET GRAMMAGES POUR LE GOÛTER

Enfants en maternelle	Enfants en classe élémentaire	Adolescents et adultes
16 à 20 g de fromage ou 125 ml de lait ½ écrémé ou 1 yaourt ou 90 à 100 g de fromage blanc ou 50 à 60 g petit suisse	16 à 30 g de fromage ou 125 ml de lait ½ écrémé ou 1 yaourt ou 90 à 120g de fromage blanc ou 50 à 60 g petit suisse	16 à 40 g de fromage ou 250 ml de lait ½ écrémé ou 1 yaourt ou 90g à 120 g de fromage blanc ou 100 à 120 g petit suisse
100 g de fruit cru ou cuit ou 125 ml de jus de fruit pur sans sucre ajouté	100 g de fruit cru ou cuit ou 125 ml de jus de fruit pur sans sucre ajouté	100 g de fruit cru ou cuit ou 200 ml de jus de fruit pur sans sucre ajouté
40 g de pain +/-8 g de beurre +/- 20 g de confiture ou 30 à 60 g de pâtisserie ou 25 à 35 g de céréales	50 g de pain +/-8 g de beurre +/- 20 g de confiture ou 30 à 60 g de pâtisserie ou 40 à 45 g de céréales	80 g de pain +/-16 g de beurre +/- 30 g de confiture ou 50 à 80 g de pâtisserie ou 50 à 60 g de céréales

Le goûter doit être proposé à une heure régulière au moins deux heures avant le dîner. Il comporte au minimum une boisson + deux des trois composantes proposées;

1. ***Protocole de départ des enfants***

Objet
Le présent protocole a pour objectif de garantir la sécurité des enfants lors de leur départ de la structure en s'assurant qu'ils sont remis uniquement à une personne dûment autorisée.

Principes généraux
Chaque membre de l'équipe est responsable de la vérification de l'identité de la personne venant récupérer un enfant.
Aucun enfant ne peut quitter la structure sans que les vérifications préalables aient été effectuées.
En cas de doute sur l'identité d'une personne, une pièce d'identité doit être demandée.

Départ avec un responsable légal
Lorsque la personne se présentant pour récupérer l'enfant est un responsable légal identifié dans le dossier administratif :

- Vérifier son identité.
- S'assurer qu'il s'agit bien d'un des responsables légaux enregistrés.
- Autoriser le départ de l'enfant.

Départ avec une personne autorisée
Lorsque la personne se présentant n'est pas un responsable légal :

- Vérifier son identité.
- Consulter la liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant figurant dans le dossier administratif.
- S'assurer que cette personne apparaît sur la liste des personnes autorisées.

Si ces conditions sont remplies, l'enfant peut être confié à cette personne.

Cas d'une personne non répertoriée

Si la personne venue récupérer l'enfant n'est ni un responsable légal ni une personne figurant sur la liste des personnes autorisées :

1. Ne pas autoriser immédiatement le départ de l'enfant.
2. Informer le coordinateur de la situation.
3. Le coordinateur contacte un ou plusieurs responsables légaux afin de recueillir leur accord.
4. Une confirmation écrite devra être transmise à la structure (SMS, courriel ou tout autre écrit permettant d'identifier l'expéditeur).
5. Après réception et validation de cet écrit par le coordinateur, l'enfant pourra être confié à la personne désignée.

Impossibilité de joindre la famille

En l'absence de réponse des responsables légaux ou si aucune autorisation écrite n'est obtenue :

- L'enfant reste sous la responsabilité de la structure.
- Aucun départ ne sera autorisé tant que la situation n'aura pas été régularisée conformément au présent protocole.

Responsabilités de l'équipe

Chaque professionnel est tenu :

- De contrôler systématiquement l'identité de la personne venant récupérer un enfant.
- De vérifier les autorisations figurant dans le dossier administratif.
- D'alerter immédiatement le coordinateur en cas de situation inhabituelle ou de doute.
- D'appliquer rigoureusement le présent protocole afin d'assurer la sécurité de tous les enfants accueillis.

Rappel essentiel

La sécurité de l'enfant prévaut sur toute autre considération. En cas de doute, l'enfant ne doit pas être remis à la personne présente tant que les vérifications nécessaires n'ont pas été effectuées et validées.

2. *Axes de Travail /Thématique*

Le thème choisi est « à chaque Mercredi, son aventure » ce qui permet d'aborder différents domaines variés. Les activités alterneront entre, jeux collectifs, ateliers manuels, expériences scientifiques, ateliers cuisine… Les grands thèmes du Plan mercredi seront intégrés au programme d'activités : culture, nature, sport. Des ressources pédagogiques pourront être récoltées sur le site Internet http://planmercredi.education.gouv.fr/ conçu par l'état dans le cadre Du Plan mercredi. Les activités sont proposées à la demi-journée. 1 grand jeu sera proposé les mercredis avant chaque période de vacances scolaires.

L'équipe proposera aux enfants de couper avec le rythme de la semaine et la routine quotidienne, en partageant un réel moment de loisirs en groupe autour d'animations diversifiées. Les animations doivent permettre à l'enfant d'éveiller tous ses sens en s'amusant.

Les grands jeux permettront à l'enfant de trouver sa place au sein du groupe, de faire des choix individuels et collectifs et de favoriser la coopération.

Enfin, les enfants partiront à la découverte du monde qui les entoure à travers les activités ou lors des sorties.

Afin de favoriser le bon déroulement des activités, différents groupes seront constitués en fonction des envies de chacun ou suivant les besoins liés à l'âge des enfants.

3. *Type et nature des activités*

a. *Activités libres*

Afin que l'enfant, en tant qu'individu, puisse trouver des moments propres à lui, différentes activités libres seront proposées à travers plusieurs espaces mis en place par l'équipe d'animation. Les espaces organisés créent ainsi un repère pour l'enfant et permettent de le rassurer. Les enfants pourront ainsi avoir des activités individualisées, respectant les besoins de chacun. Ces aménagements procurent une autonomie pour les enfants, qui restent néanmoins toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.
L'enfant doit pouvoir jouer seul, avoir des moments bien à lui afin d'organiser son temps comme il le désire.
Pour cela nous aménagerons différents coins comme un espace lecture, un espace dessin coloriage et un espace jeux en prenant soin de veiller à ce que l'enfant puisse trouver facilement ce qui lui convient. Cela lui permet également de garder une certaine indépendance. Nous retrouvons principalement ces activités à l'accueil du matin et pendant la pause méridienne ainsi qu'à d'autres moments de la journée quand le besoin s'en fait sentir pour l'enfant.

Les enfants pourront dès que le temps le permettra jouer à l'extérieur et profiter également d'un espace vert. Mise également à disposition de jeux extérieurs (ballon, jeux de société géants, cordes à sauter, raquettes, échasses...) pour que chacun puisse s'amuser librement, mais toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.

Les activités libres sont très importantes dans une journée, c'est un temps où les enfants échangent et s'adonnent à des activités qu'ils ont choisies. Plusieurs choix s'offrent ainsi à eux : activités manuelles, jeux, activités sportives. Les enfants se répartissent comme ils le souhaitent et ont la possibilité de proposer d'autres activités. L'enfant est libre de ses choix. L'animateur reste présent et répond, dans la mesure du possible, à leurs attentes.
L'enfant devra être un citoyen à part entière, sa participation sera essentielle.

b. *Activités improvisées*

Tout au long de l'accueil, l'équipe d'animation proposera des animations improvisées en fonction de la période, la météo, l'actualité, des axes de travail et de la demande des enfants.
Les animateurs seront à l'écoute des enfants en organisant des forums afin de recueillir les avis et propositions de chacun. Cela permettra aux enfants de s'organiser, avec l'aide de l'équipe d'animation, pour le choix et la mise en place des activités et pour l'élaboration de règles de vie collective permettant de bien vivre ensemble.
Les activités improvisées nous rappellent que quelquefois, l'enfant a besoin de laisser exprimer ses désirs. On peut comprendre qu'il n'ait pas envie de pratiquer une activité toute faite, bien pensée par l'animateur, mais qu'au contraire, l'enfant ait lui-même envie de suggérer une activité. Dans ce cas, on le laissera proposer son activité qui sera menée avec l'aide de l'animateur. Cela va de même pour l'animateur qui se rend compte que l'activité qu'il voulait proposer n'est plus adaptée pour diverses raisons et de ce fait propose tout à fait autre chose. Pour exemple, il fait beau, les enfants sont trop agités pour faire l'activité prévue initialement, l'animateur leur proposera de faire des jeux à

l'extérieur.

c. *Activités encadrées*

Des animations seront proposées en fonction d'axes de travail préalablement définis par l'équipe d'animation. Ces axes permettront de répondre aux objectifs fixés mais également de réaliser et proposer des projets à long terme avec les enfants.
Les activités dirigées seront proposées par l'animateur :

- → Elles sont le résultat de constats établis sur le terrain.
- → Elles reflètent également le désir de l'animateur de proposer des activités qu'il apprécie plus particulièrement du fait qu'il les maîtrise parfaitement de par sa formation. Les enfants seront d'autant plus motivés à l'approche d'une nouvelle activité que l'animateur le sera lui-même.
- → Elles tiennent compte aussi des souhaits des enfants qui ne manquent pas de les suggérer lors d'entretiens informels ou dans les boîtes à idées. L'animateur étant toujours à l'écoute des enfants en essayant de répondre à leurs attentes dans la mesure du possible et du réalisable bien entendu.

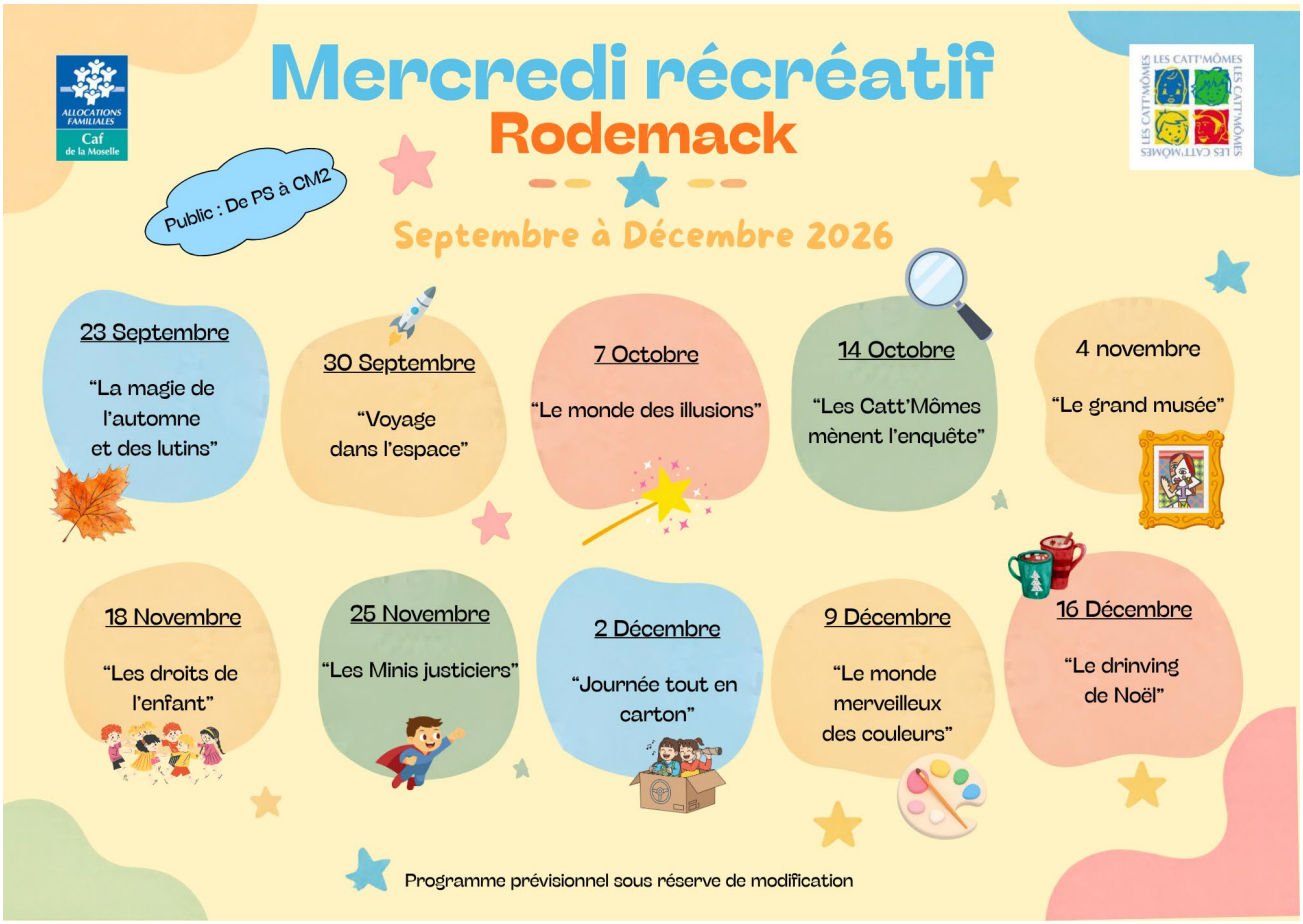
La mise en place d'un thème permet à l'enfant d'avoir une cohérence par rapport à ce que l'animateur lui propose. L'activité à thème permet en outre de fédérer le groupe et de suivre un projet du début à la fin en mesurant son évolution. Il est important que l'enfant puisse se positionner et s'investir dans la continuité d'un projet.

Un travail de sensibilisation et d'information sera fait au préalable pour que l'enfant comprenne bien ce qu'il va vivre durant le temps de l'activité.

Les activités dirigées de type manuelle, musicale ou encore d'expression favoriseront l'imagination et la créativité propre à chaque enfant.
Les jeux et activités sportives favoriseront le respect, la socialisation, la notion d'équipe, l'épanouissement et le plaisir. Les activités seront adaptées à l'âge et à la capacité du public.

1er trimestre de septembre à décembre : A chaque mercredi, son aventure !

	PROJET PEDAGOGIQUE MERCREDIS RECREATIFS 2026 2027	E7-305-A





→ *Grands jeux*

Les grands jeux restent toujours un temps fort pour les enfants. Cela implique un temps plus important de préparation.
Une histoire est imaginée pour annoncer le jeu. Chaque animateur se déguise pour rendre l'histoire encore plus vraisemblable et donner un côté plus festif au jeu. Les enfants sont autonomes, ils forment des équipes qui se déplacent dans les différents ateliers proposés suivant le thème choisi.
Lors des grands jeux, petits et grands se retrouvent pour passer un moment de détente tous ensembles. Ainsi l'échange et la solidarité sont favorisés.

Un grand jeu sera proposé aux enfants le dernier mercredi de la semaine avant les vacances sur le thème du trimestre ;

C. ORGANISATION DE L'ESPACE

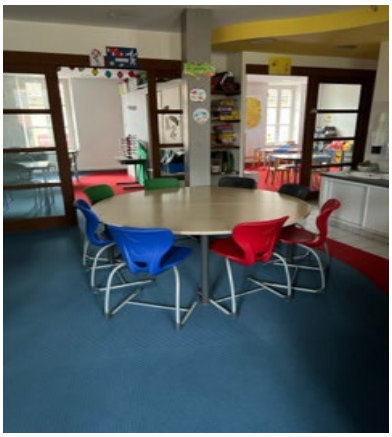
1. Les structures:

Description de votre structure, insérer un plan et éventuellement des photos des différents espaces (cuisine, toilettes, salles d'activités, bureau, coins aménagés...)

LES CATT'MÔMES	**PROJET PEDAGOGIQUE MERCREDIS RECREATIFS 2026 2027**	E7-305-A



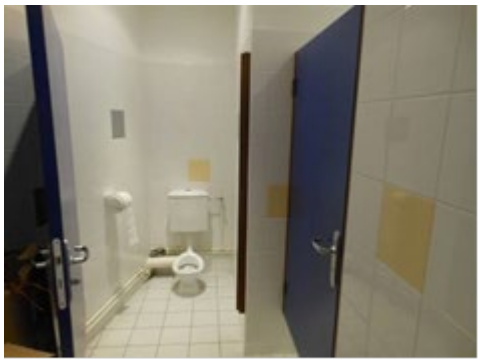






**Salle des poissons,
Espace anim', cuisine**

Bureau, accueil



2 WC pour les 3/6 ans

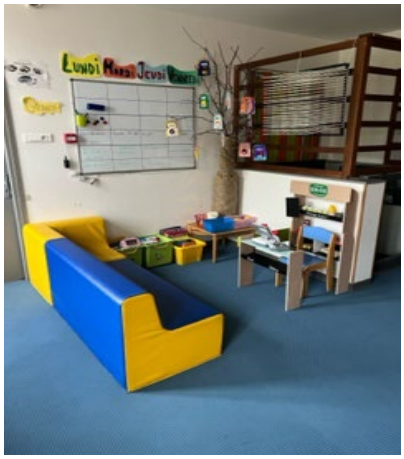
LES CATT'MÔMES	**PROJET PEDAGOGIQUE MERCREDIS RECREATIFS 2026 2027**	E7-305-A

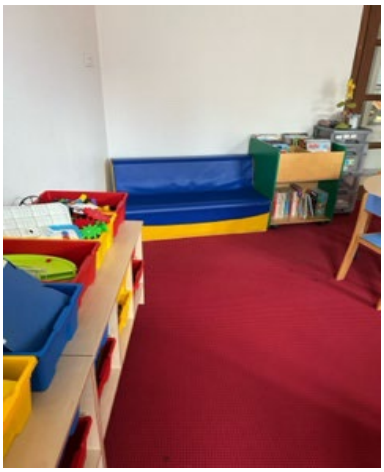


Salle des pirates



Salle des Westerns





Coins lecture, jeux

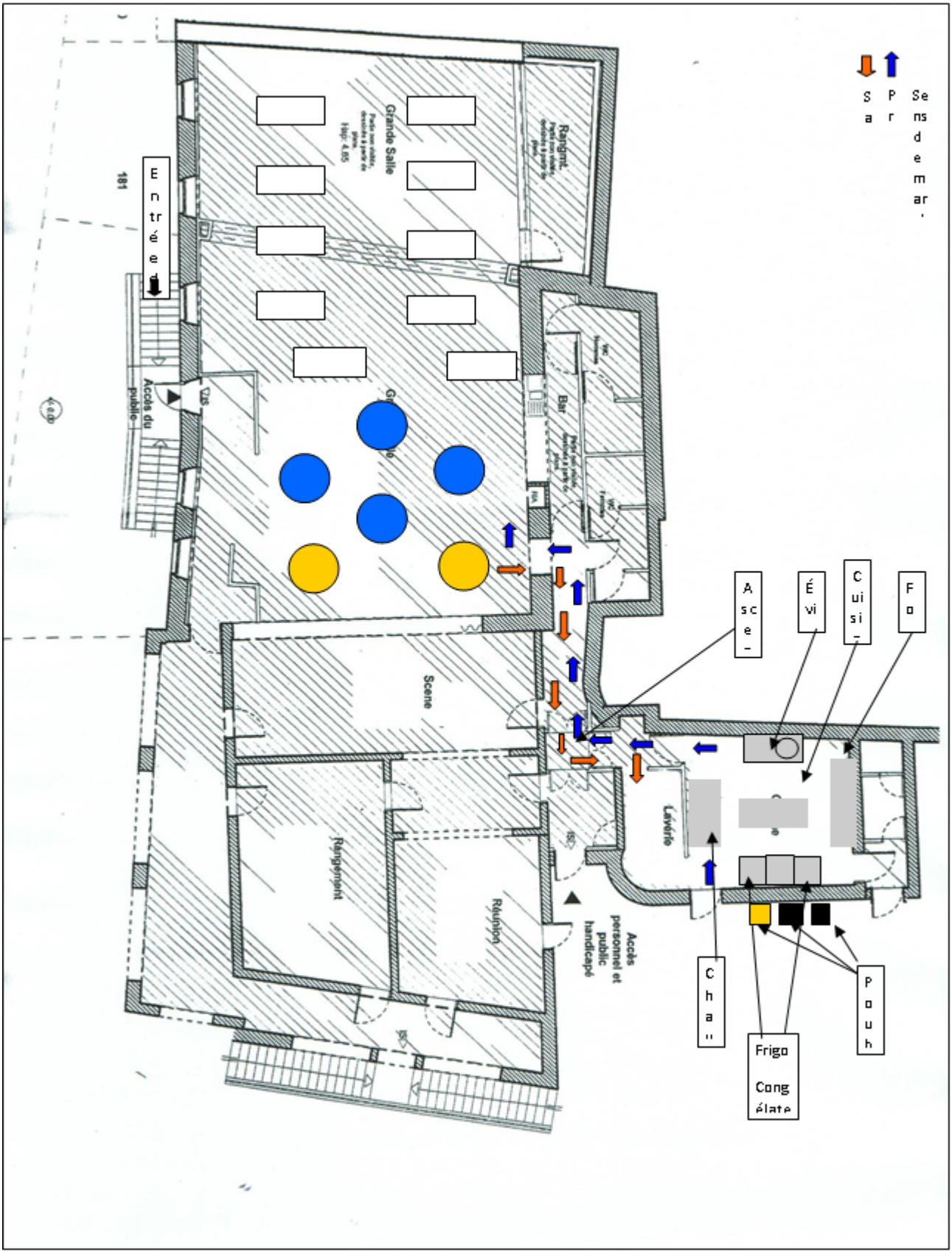
Cour d'école et périscolaire







LES CATT'MÔMES	**PROJET PEDAGOGIQUE MERCREDIS RECREATIFS 2026 2027**	E7-305-A



D. DEPLACEMENT

1. A pieds :

→ Chaque animateur assurant les trajets doit mettre un gilet de sécurité.
→ Les enfants se rangent deux par deux.
→ Mettre au premier rang des enfants comprenant les consignes.
→ L'animateur fait l'appel suivant la liste de pointage dont il dispose.
→ L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents est bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.
→ Durant le trajet un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.
→ Les animateurs se placent toujours du côté de la route pour assurer la protection des enfants.
→ Lorsque la chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons tels que trottoirs ou accotements les animateurs sont tenus de les emprunter. S'il n'est pas possible d'utiliser les emplacements réservés aux piétons ou en l'absence de ceux-ci, le groupe se placera le plus possible sur le bord de la chaussée, à droite dans le sens de leur marche, de manière à laisser libre au moins la moitié gauche de la route, en prenant les précautions nécessaires.
→ Pour la traversée de la chaussée, les animateurs doivent couper la route en se plaçant au milieu les bras écartés et face à la route.
→ Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.
→ Au retour, veiller également à bien recompter les enfants en quittant la cantine ou tout autre lieu d'accueil (salle de sport, parc de jeu, piscine, etc…).
→ S'il y a un bus à prendre, il faudra s'assurer que tous les enfants montent effectivement dans le bus, en les comptant et en les nommant.
→ Lors des trajets cantine, les fiches sanitaires de liaison restent à disposition dans le lieu de rangement habituel.

Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers (P3-200-B).

2. Véhicule :

Disposition générale :
Avant de prendre possession du véhicule, les animateurs doivent vérifier le document « Organisation des trajets » qui est affiché. Lors de sortie de la structure, ne pas oublier :

→ Les fiches sanitaires,
→ Une trousse de secours,
→ La liste des enfants,
→ Les numéros de téléphone d'urgence (de l'association, des pompiers, du SAMU…).

Trajet en véhicule de l'association :

→ Procéder à un état des lieux à chaque utilisation du véhicule (avant et après l'utilisation). Toute anomalie sera déclarée sur l'enregistrement E7-404 qui se trouve dans le véhicule. Cette fiche dûment renseignée sera remise au coordinateur qui se trouve sur le lieu concerné. En cas de non-conformité du véhicule, toute personne a un droit de retrait.
→ S'assurer qu'il y a suffisamment de carburant dans le véhicule. Dans le cas où la jauge

se situe dans la zone de réserve, le signaler immédiatement au coordinateur.

→ Vérifier que les papiers du véhicule se trouvent dans la boîte à gants.

→ Vérifier que le matériel transporté soit rangé dans le coffre. Il est important qu'il ne bouge pas lors du transport. Aucun objet ne doit se trouver au-dessus du tableau de bord, de façon à ne pas encombrer la vue du chauffeur.

→ Prendre soin d'installer les enfants les plus petits en taille sur les rehausseurs prévus à cet effet (poids maxi. De 35kg).

→ Placer uniquement les enfants les plus grands en taille et non en âge à l'avant, à partir du moment où il n'y a plus de place à l'arrière.

→ Mettre 8 enfants maximum dans les véhicules.

→ Veiller à ce que chaque enfant soit attaché lors des trajets. Bien lui préciser qu'il ne doit en aucun cas se détacher avant que l'animateur lui en donne l'autorisation (arrêt du véhicule, moteur coupé et frein à main serré).

→ Répéter aux enfants qu'il est formellement interdit d'ouvrir ou fermer la porte du véhicule que ce soit pour y monter ou en descendre.

→ Aider les plus petits à monter ou à descendre.

→ En cas d'accident, les animateurs trouveront le constat à l'amiable dans la boite à gant. Ils doivent agir dans l'ordre suivant :

- Se munir du gilet de signalisation
- Placer le triangle de signalisation 50 m avant le véhicule.
- Mettre les enfants en sécurité soit derrière la glissière de sécurité s'il y en a une.
- Prévenir les secours, s'il y a lieu
- Prévenir l'association en donnant le lieu exact et la liste nominative des enfants à bord.

 Que doit faire l'association le cas échéant :
- Dépêcher un véhicule avec deux animateurs dedans.
- Prévenir une dépanneuse.
- Faire la liste exacte des enfants à bord du véhicule.
- Faire le lien entre l'hôpital et les familles s'il y a lieu.

(1) Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers (P3-200-B)

E. PROCEDURE HYGIENE

1. Mesure d'Hygiène en règle générale :

→ Se nettoyer et se désinfecter les mains régulièrement,

→ Déclarer tout de suite les affections digestives graves ainsi que les maladies de la peau auprès du responsable de votre antenne,

→ Traiter tout de suite les blessures et les protéger par des pansements étanches et des gants,

→ Ne pas porter des bijoux aux mains (montre, bague, bracelet) lors de la réception,

→ Porter une coiffe enveloppant la totalité de la chevelure lors de la réception,

→ Mettre un tablier propre lors de la réception,

→ Ne pas utiliser son tablier pour s'essuyer les mains,

→ Ne pas fumer au poste de travail,

→ Ne pas tousser ou éternuer sur les denrées alimentaires,

→ Garder le poste de travail bien rangé et en parfaite propreté,

→ Appliquer à la lettre le plan de nettoyage qui est affiché en cuisine,

→ Vider les bains-marie tous les jours,

→ Relever les températures quotidiennement sur l'enregistrement E3-102,
→ Nettoyer le réfrigérateur mensuellement et le notifier sur E3-102 l'enregistrement sera conservé par les coordinatrices de site, sans limites aucunes,
→ Prévenir en urgence la Direction si la température du réfrigérateur dépasse 4°.

2. Le nettoyage des mains :

Comment se nettoyer les mains correctement ?

→ A défaut de lavabo à commande, ne pas refermer le robinet avec les mains nettoyées, mais en protégeant la main par une serviette à usage unique,
→ Pour le séchage, utiliser des serviettes à usage unique,

Quand faut-il se nettoyer les mains ?

→ Avant de commencer le service,
→ Après être passé aux WC (pour soi ou en accompagnant un enfant),
→ Après les travaux de type « sale » (enlèvement des déchets, nettoyage, etc…),
→ Après avoir éternué ou toussé.

3. Réception des repas : (pour les personnes concernées)

Avant la réception

1. Allumer l'armoire chauffante (au minimum 2H00 avant la réception),
2. Vérifier la température du réfrigérateur et s'assurer de sa propreté, une fois par jour,
3. Se nettoyer les mains correctement,
4. Nettoyer tous les plans de travail alimentaire ainsi que les tables avant d'y mettre le couvert,
5. Mettre sa tenue de travail : charlotte, tablier et éventuellement les gants emmasque.

REMARQUE : ne plus toucher à rien avant l'arrivée du livreur pour la réception.

Pendant la réception

REMARQUE : fermer les fenêtres et les portes (pas de courant d'air).

1. Se nettoyer à nouveau les mains,
2. Essuyer le thermomètre avec les lingettes désinfectantes,
3. Prendre la température des aliments froids (maximum 4°) et les mettre directement dans le réfrigérateur (sans le cartonnage),
4. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
5. Prendre la température de la viande (pas en dessous de 63°) mettre directement dans l'armoire chauffante,
6. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
7. Prendre la température des légumes chauds (pas en dessous de 63°), mettre directement dans l'armoire chauffante,
8. Essuyer à nouveau le thermomètre et le ranger dans son étui,
9. Si les températures sont supérieures à 3° pour le froid et inférieures à 63° pour le chaud, il faut :
 - refuser les aliments,
 - mettre en place le repas de substitution,
 - remplir une fiche d'amélioration E2-301.

4. Le service des repas

Pendant le service

1. Se nettoyer à nouveau les mains,
2. Essuyer le thermomètre avec les lingettes désinfectantes,
3. Prendre la température des aliments froids 4° et servir aussitôt,
4. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
5. Prendre la température de la viande (pas en dessous de63°),
6. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
7. Prendre la température des légumes chauds (pas en dessous de63°),
8. Essuyer à nouveau le thermomètre et le ranger dans son étui,
9. Servir aussitôt les aliments aux enfants.

(1) Cf. : Procédure Hygiène réception et service des repas (P3-100-A).

VII. ENCADREMENT

A. FONCTION ET ROLE

Directrice générale :

→ Direction et coordination de la structure, des équipes ainsi que de l'animation globale,
→ Gestion des ressources humaines (recrutement, management, plan de formation…),
→ Gestion financière de l'ensemble de la structure,
→ Gestion de l'équipe éducative pour les aspects pédagogiques, organisationnels (techniques, financières, logistiques, administratifs) pour l'ensemble des secteurs,
→ Rencontres régulières avec les partenaires afin d'assurer un suivi : pédagogique, financier, coordination,
→ Veille réglementaire auprès des administrateurs et équipe pédagogique,
→ Mise en place de formations internes répondant aux attentes du territoire et nos objectifs.
→ Participation au développement local,
→ Développement des actions à destination du public jeunes,
→ Participation aux réunions mensuelles organisées par la CCCE,
→ Développement des projets avec les autres associations locales.

Directeur :

→ Responsable de la mise en place du projet de l'association,
→ Garent du respect du projet pédagogique et éducatif,
→ Lien avec le conseil d'administration,
→ Responsable des relations avec l'extérieur (parents, municipalité…),
→ Gestion administrative et financière de l'association,
→ Gestion du personnel / management / formation,
→ Coordination des activités,
→ Responsabilisation de l'animateur face à son travail,
→ Encadrement et gestion des animateurs.

Animateur :

→ Respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
→ Construire une relation de qualité avec les mineurs,

→ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
→ Accompagner les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
→ Respect de la courbe d'activité,
→ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
→ Encadrement d'un groupe,
→ Restitution / fiche action, bilan.

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait attention au langage envers l'enfant, la façon de lui parler, de lui présenter les choses
- Il ne doit pas crier
- Il doit montrer l'exemple : ne doit pas manger différemment et à table avec lui, ne pas dire devant l'enfant que ce n'est pas bon.
- Il fait part à la coordinatrice des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Le "NON" doit être expliqué et justifié
- C'est la compétence qui donne l'autorité ; un animateur compétent c'est :
 -> un animateur qui propose de vrais jeux
 -> un animateur qui chante de jolis chants
 -> un animateur qui propose de véritables activités auxquelles il a réfléchi

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec le coordinateur.
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc.…)

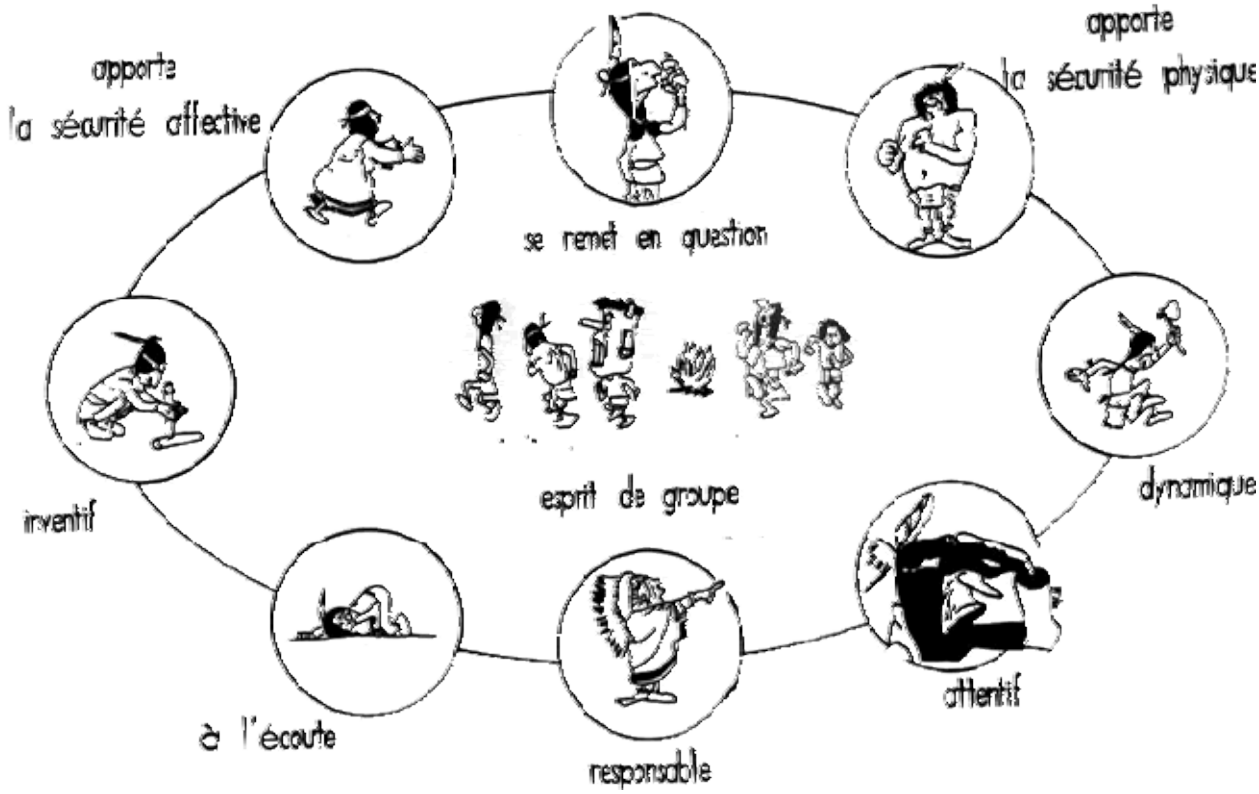
Avec les parents

- Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.
- Il n'y a pas de familiarité avec les parents
- Il ne discute pas des problèmes de l'enfant sans en avertir au préalable le coordinateur et ceci en particulier.

L'animateur doit être partie prenante du projet pédagogique. Tous les moments sont des moments d'activités auxquels il faut accorder la même importance. Nous devons être à la hauteur de la confiance qui nous est accordé par les parents.

En conclusion : L'animateur …

LES CATT'MÔMES	**PROJET PEDAGOGIQUE MERCREDIS RECREATIFS 2026 2027**	E7-305-A



Etre animateur : c'est partager l'enthousiasme des enfants tout au long de la journée.

L'enfant est en temps de loisirs, l'animateur travaille avec le sourire, il est d'une grande disponibilité.

B. COMPOSITION

NOM	PRENOM	FONCTION	DIPLOME
MALERBA	Corinne	Coordinatrice Chargé du suivi sanitaire	BPJEPS LTP BAFD
POLCZER	Alexis	Coordinatrice Chargé du suivi sanitaire	BPJEPS LTP
MULLER PAIX	Elodie	Adjointe Chargé du suivi sanitaire	BAFD, stagiaire BPJEPS
BOUKEFOUSSA	Nabila	Adjointe Chargé du suivi sanitaire	BAFA / CAP Petite enfance/ Stagiaire BAFD
HOUVER	Mélanie	Animatrice	BAFA
GANGLOFF	Coralie	Animatrice	Bafa et CAP petit enfance
TONDT	Adeline	Animatrice	BAFA

PINHAO	Sarah	Animatrice	Licence science de l'éducation
CARON	Mélodie	Animatrice	BAFA Stagiaire BAFD
HUBERT	Amandine	Animatrice	CAP petite enfance
FILALI	Amelle	Animatrice	BAFA
	Delphine	Animatrice	
FRIEL	Alice	Animatrice	BAFA
MANIEZ	Mélissa	Animatrice	BAFA
HENTZEN	Elodie	Animatrice	BAFA
REMY	Michele	Animatrice	BAFA
PRZYCZYNSKI	Sony	Personnel de service	Non diplômé
NADERI	Maryam	Personnel de service	Non diplômé

C. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES

Le Directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein des structures. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (prestataire d'activité, code de la route…) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

Aux enfants :

- → De se sentir en sécurité,
- → De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter,
- → De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable.

A l'équipe d'encadrement :

- → De travailler de manière cohérente par rapport au projet,
- → D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés,
- → D'affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité.

La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle :

- → Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé,
- → Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public),
- → Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important),
- → Déléguer au collègue ou au Directeur la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.

Ne pas faire ou dire :

- → Crier fort, puis très fort, puis très très fort (vous allez vous fatiguer avec les enfants et cela ne servira à rien),
- → Ne dîtes pas : fais ce que je dis, mais pas ce que je fais (vous devez vous- mêmes respecter les règles),
- → Ne donnez pas une sanction disproportionnée par rapport à l'acte,
- → N'annoncez pas une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue,
- → Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant

trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

Toute l'équipe devra :

→ Savoir être patiente, écouter, expliquer…
→ Être responsable
→ Prendre des initiatives
→ Veiller à la sécurité

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorité, la loi, la morale…). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation. Le cadre défini d'abord un espace de liberté pour tous.

D. REPARTITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

La répartition de l'encadrement des groupes d'enfants sera réfléchie et décidée lors des réunions pédagogiques en fonction de l'effectif et l'âge des enfants.
Rappel :

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans
APS	1 animateur pour 8	1 animateur pour 12

E. ORGANISATION DES REUNIONS PEDAGOGIQUES

Afin que l'équipe pédagogique puisse organiser son travail des réunions d'équipe sont programmées afin d'organiser et d'évoquer le projet pédagogique. Lors de cette rencontre, les points suivants seront évoqués :

- Le projet pédagogique,
- La sécurité,
- L'encadrement,
- Les règles HACCP…

Les animateurs auront leur planning, ils pourront s'avancer et préparer leurs activités. Ils profiteront de cette rencontre avec leurs collègues pour s'organiser.

L'objectif principal des réunions quotidiennes est la coordination des animations et la mise en commun des expériences. Evoquer les problèmes rencontrés face à un enfant, à une activité ; l'équipe d'encadrement essayera de déterminer l'origine et d'apporter une solution.
Les réunions servent de lieu de formation des animateurs. Elles permettent également d'organiser les activités et d'envisager certains aménagements.
Elles sont très importantes car elles donnent la possibilité à chacun de s'exprimer.
Il ne faut en aucun cas que les relations au sein de l'équipe ou avec les enfants ne se détériorent. Le fait de ne pas évoquer ce qui ne va pas, peut perturber une ambiance et le travail « Il ne faut pas remettre à demain ce que l'on peut faire ou dire tout de suite ».

* **Réunions d'équipe** : elles réuniront l'ensemble de l'équipe une fois par trimestre. Elles seront un lieu d'échange entre tous.

* **Bilans trimestriels** : ils feront l'objet d'une réunion spécifique avec l'ensemble de l'équipe.

*** Répartition des animateurs** : les animateurs pourront être amenés à changer de commune pour l'encadrement d'activité. Des plannings précisant le temps de travail ainsi que le lieu seront affichés dans chaque site.

F. PAUSES

Des temps de pauses seront planifiés suivant le chapitre V article 1.3.1 de la Convention Collective Nationale des acteurs du lien social et familial.

G. EVALUATION DES STAGIAIRES BAFD/BAFA

1. Déroulement

→ En début de stage sera proposée une évaluation de ses acquis personnels, de ses attentes et des attentes et des objectifs fixés par la Direction.
→ Tout au long du stage, un relais, une écoute et une aide permanente sera mise en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra s'appuyer sur les animateurs permanents, l'adjoint pédagogique, l'équipe de direction.
→ En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire.
→ En fin de stage, le stagiaire fera un bilan de son expérience, il évaluera ses acquis ou ses remarques.

2. Grille d'évaluation

EVALUATION BAFD	I	M	B	Observations
I=Insuffisant M=Moyen B =Bien				
LE SAVOIR-ETRE				
Développer mes capacités d'écoute				
Etre présent et disponible				
Etre empathique, ouvert				
Etre dynamique et moteur				
Etre organisé, gérer mon rythme				
Faciliter le travail pris en charge par les autres				
M'exprimer de façon audible				
Assurer mes paroles, mes actes, mes écrits, mes décisions, mes engagements				
Prendre de la distance pour communiquer				
LE SAVOIR				
Connaître la législation et les obligations				
Connaître les grandes étapes du développement de l'enfant				
Connaître les différentes méthodes de travail en équipe				
Définir le rôle et les fonctions de chaque membre d'une équipe pédagogique				
Maîtriser un vocabulaire de pédagogie en rapport avec les fonctions à exercer				
Identifier les partenaires				
LE SAVOIR-FAIRE				
Remplir et faire remplir des documents d'évaluation				
Expliquer et transmettre des objectifs éducatifs				

Elaborer des objectifs pédagogiques					
Rédiger un projet pédagogique					
Permettre et prendre en compte la parole de l'enfant					
Prendre des décisions et les argumenter					
Favoriser l'expression des membres de son équipe, leur prise d'initiative et leur créativité					
Recruter					
Manager					
Animer une réunion et d'une manière générale, divers temps de travail					
Evaluer des actions, un projet					
APTITUDES					
Etre initiateur, conducteur et porteur d'un projet pédagogique					
Accompagner les animateurs et les adjoints dans leur formation					
Etre garant du bon fonctionnement de la collectivité dans le cadre de la loi, en préservant la sécurité de chacun des acteurs					
Etre garant de la communication interne et externe					
Etre garant de la gestion budgétaire et administrative					
Exprimer clairement ses limites, tout en étant dans une démarche active d'apprentissage et de progression					
Ne doit pas avoir de comportement et/ou d'attitudes					
Non admis par la loi Française et de l'éventuel pays d'accueil					
Non respectueux des autres personnes					
Non respectueux des locaux et du matériel					
Pouvant mettre en danger physique et/ou moral les autres acteurs du centre					
Pouvant le mettre personnellement en danger physique					
Ne doit pas avoir de discours					
Non admis par la législation Française					
Ne respectant pas les autres acteurs du centre					
Traduisant des conceptions pédagogiques, modes de relation et d'organisation non respectueux des personnes et en particulier des enfants et des jeunes					

EVALUATION BAFA	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Observations**
1Trèssatisfaisant **2**Satisfaisant **3**Moyen **4**Insatisfaisant **5** Très insatisfaisant						
La santé et la sécurité						
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants						
Sait garantir la sécurité physique des enfants						
Sait rassurer les enfants						
Sait apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements, etc…)						
Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs.						
Sait être à l'écoute des enfants						
A une connaissance du public						
Au sein de l'équipe						
Sait écouter ses collègues						
Participe activement à la préparation et/ou réunion						
A une capacité d'analyse						
Est force de proposition						
Sait se documenter						
Sait gérer son propre rythme						
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir						
Faire part de ses problèmes d'ordre pédagogique						
L'activité						

Sait adapter l'activité à l'âge des enfants						
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques						
Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants						
Anticipe et prépare ses activités						
S'implique dans l'activité						
Sait créer un « imaginaire »						
Sait gérer un temps calme						
Sait gérer un temps de repas						
Sait gérer un temps d'activité						
Sait gérer un temps de voyage						
Sait gérer un temps d'accueil						
Les relations / Le partenariat						
Sait prendre en compte les demandes des parents						
Travaille avec les animateurs Brevets d'Etat						
Travaille avec les animateurs Surveillants de Baignades						
Travaille avec l'équipe de service						
Le projet						
Connaît la notion de projet						
Travaille avec une méthodologie de projet						
Partage les valeurs du projet						

VIII. SUIVI SANITAIRE

Le « chargé ***du suivi sanitaire*** » est la personne désignée pour :

- → Faire le suivi des fiches sanitaires de liaison,
- → Informer l'équipe d'animation des allergies ou autres,
- → Identifier les mineurs qui prennent des médicaments,
- → S'assurer, signer et dater les médicaments occasionnels ainsi que l'ordonnance apportés par les parents,
- → Ranger les médicaments dans l'armoire à pharmacie hors de portée des enfants,
- → Être garant du remplissage de la trousse de secours,
- → Suivre le registre des soins apportés.

Une personne est nommée en cas d'absence du directeur.

Pour l'année 2026-2027, le chargé du suivi sanitaire est Corinne MALERBA pour les semaines paires et Alexis POLCZER pour les semaines impaires, les personnes désignées pour remplacer en cas d'absence sont Nabila BOUKEFOUSSA ou Elodie MULLER PAIX suivant la personne présente.

L'armoire à pharmacie de la structure se trouve à côté du bureau de la coordinatrice, hors de portée des enfants. On y trouve le matériel autorisé pour soigner les enfants, ainsi qu'un registre des soins apportés. Les trousses d'urgence se trouve dans l'armoire située dans le bureau du coordinateur.

IX. ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP ET TROUBLES DE LA SANTE

Ouverte à tous, sans distinction, notre association porte un projet de développement social des personnes. Les valeurs énoncées dans notre projet éducatif (le respect de la dignité, la solidarité et la démocratie), reflète notre sensibilité à la question de l'égalité. Nous avons pu constater au quotidien que les écarts ne cessent de se creuser que de nouvelles situations d'exclusion apparaissent et c'est dans cette démarche que nous souhaitons développer une solidarité. Cette solidarité prête une attention aux différentes formes d'inégalités et de discriminations, y compris celles qui existent entre personnes valides et personnes en situation de handicap, avec l'ambition d'accueillir tout le monde.

Cette démarche de mixité des publics permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales est avant tout un enfant pour lequel le respect de sa dignité passe par une volonté de lui offrir une réelle égalité des chances.
L'accueil d'un enfant le plus précocement possible, quand ses parents le souhaitent, participera à :

- → Mobiliser ses potentialités et ses compétences ;
- → Acquérir d'autres découvertes par l'émulation et l'entraide du groupe ;
- → Dynamiser son intégration ;
- → Donner la possibilité à ses parents de goûter à une vie normale ;
- → Permettre aux autres enfants de découvrir la différence et construire des relations D'entraide

A. L'ACCUEIL

Chaque inscription fera l'objet d'une préparation individualisée entre les parents, et le Directeur responsable de la structure au travers d'une fiche personnalisée. Cette rencontre permettra de déterminer les modalités de l'accueil (aménagement du temps d'accueil, de l'espace, repérage des lieux pour l'enfant et la famille…).
Le type d'handicap n'est, en principe, pas un frein à l'accueil cependant une réponse personnalisée sera proposée à la famille.
La rencontre avec les parents de l'enfant permet :

- → Un premier contact,
- → Répondre aux questions des parents,
- → De s'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?
- → De récupérer toutes les informations qui le mettront en relation avec l'entourage de l'enfant : médecin, famille, personne assurant le suivi habituel,
- → De décider ensemble des modalités d'intégration : quand, comment, combien de temps ? (Établir une démarche d'intégration).

La rencontre avec les parents permet également de remplir ensemble la fiche personnalisée, précisant par écrit tout ce qui a été vu avec les parents durant l'entretien.
La fiche permet également de mieux organiser le séjour en conséquence, de prévenir les dangers…

B. LA SENSIBILISATION DE L'EQUIPE

L'équipe pédagogique sera informée des capacités et difficultés rencontrées par l'enfant au sein des réunions de préparation ou lors des réunions enfants. Ils seront également renseignés sur les modalités d'accueil qui ont été prédéfinies en collaboration avec la famille. Il sera mis à disposition sur chaque site, un livret comportant des fiches renseignant sur les différents handicaps ainsi que des conseils à adopter.

La sensibilisation passera également par un moment d'échange entre les différents encadrants, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions. Cet échange permettra de déterminer notre organisation d'encadrement collective.

Les livrets d'accueil pour les enfants avec troubles de la santé sont consultables dans le classeur DDCS en annexe du projet pédagogique.

C. LES INFORMATIONS MEDICALES

Toutes informations médicales nécessaires à l'accompagnement de l'enfant seront diffusées à l'ensemble de l'équipe.
Le Directeur du centre sera le référent, en son absence une personne désignée assurera ses fonctions. Il devra s'assurer :

- → De la prise du traitement,
- → De s'assurer que l'enfant ait toujours le traitement avec lui pour les sorties (ex : allergie aux piqûres, asthme…)
- → Des démarches administratives (fiche sanitaire, ordonnance nominative et récente),
- → De vérifier la validité du traitement dans le cas où les parents le laissent en permanence sur la structure

Un emplacement spécial sera désigné pour le rangement du traitement éventuel (armoire à pharmacie dans le bureau de la coordinatrice)
Le PAI est joint en copie à la fiche sanitaire.

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
MEDECIN Dr PAULY RODEMACK	03 82 59 56 00
HOPITAL Bel-Air	03 82 55 82 55
CENTRE ANTI-POISONS NANCY	03 83 32 36 36
MAIRIE RODEMACK	03 82 83 05 50
ENFANCE MALTRAITEE	119
DDCS	03 87 75 41 55
ARS	03 87 39 75 00
Signalement comportement suspect	0800 005 696

D. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LES MOYENS

1. Les objectifs

→ Permettre à l'enfant de s'épanouir dans sa vie d'enfant,
→ Permettre aux parents de reprendre confiance en eux et en leur enfant et oser faire des projets,
→ Respecter chaque enfant et chaque famille en prenant en compte son identité, ses particularités, les pratiques et les valeurs familiales,
→ Permettre aux enfants en situation de handicap de grandir avec d'autres enfants,
→ Permettre à tous les enfants et à leurs parents de se sentir reconnus,
→ Permettre un espace de socialisation, d'éveil et d'initiatives.

2. Les moyens

→ L'accueil : un temps pour faire connaissance et s'apprivoiser. Cette première rencontre est essentielle pour créer un climat de confiance,
→ Désignation de personnel référent,
→ Permettre une adaptation d'accueil à la carte en proposant plages horaires, plannings modulés,
→ Adaptation des activités à l'accueil du handicap. Il s'agit de se questionner sur l'activité en tant que telle, les pratiques et les méthodes d'animation développées et leur évolution nécessaire pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.
→ Etudier l'accessibilité sur l'ensemble de nos structures. Cette accessibilité doit prendre en compte les différentes formes de handicap et apporter des solutions techniques,
→ Formation du personnel.

3. Organisation

Pour chaque enfant présent au cours de l'accueil, une feuille personnalisée de prise en charge sera rajoutée au projet pédagogique précisant le handicap, le référent, l'adaptation nécessaire (organisation des activités, technique…), le mode de participation de l'enfant, fonctionnement de l'équipe.

E. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

La personne référente sera à la disposition quotidiennement des familles. Elle pourra ainsi donner des informations sur la journée, sur l'enfant, sur ses progrès… Moment important autant pour les parents que pour l'ensemble de l'équipe pour mieux comprendre l'enfant dans son quotidien.

F. BILAN

1. Avec les familles

A la fin de l'accueil un bilan sera fait avec les familles et les enfants afin d'exprimer le ressenti de tous. Il est important pour poursuivre une démarche d'accueil de qualité de pouvoir collaborer tous ensemble.

Les bilans d'accueil pour les enfants avec troubles de la santé sont consultables dans le classeur DDCS en annexe du projet pédagogique

2. ***Avec l'équipe***

Afin d'évaluer l'organisation générale de l'accueil de l'enfant porteur d'un handicap, un bilan au sein de l'équipe sera également proposé au trimestre les secteurs APS et MR et la fin de chaque ACM.
Nous devons être toujours dans une démarche d'amélioration.

X. EVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

A. QUE VA-T-ON EVALUER ?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.
Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation de la structure et du projet.
Exemple :

- → Où les actions prévues ont-elles été réalisées ? Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- → Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
- → Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic ? (caractéristiques du public, projet éducatif).
- → L'organisation (comment se sont déroulées les préparations des sorties, la gestion du temps, gestion des repas…).

B. OUTILS D'EVALUATION

- → Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain. Relais d'infos par l'animateur référent.
- → Mise en place d'une fiche d'auto-évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives (une fiche en fin de période).
- → Une boîte à idées est mise en place à l'endroit où les parents signent.
- → Bilan avec l'équipe :

APS	Bilan trimestriel après chaque période

- → Evaluation par les enfants sous forme de forum, dessins (soleil, nuage) …
- → Evaluation par les parents avec une enquête de satisfaction.

XI. PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

LES CATT'MÔMES	**PROJET PEDAGOGIQUE MERCREDIS RECREATIFS 2026 2027**	E7-305-A

A. PLAN SECURITE CANICULE

La chaleur expose rapidement les enfants au coup de chaleur et aux risques de déshydratation rapide. Les enfants ne s'en rendent pas forcément compte. C'est aux adultes d'être particulièrement vigilant sur ce point.

1. Limiter les sorties des enfants :

- Limiter les promenades et sorties pendant les pics de chaleur, toujours avec des vêtements légers, amples, de couleur claire, sans oublier un chapeau, inciter les enfants à appliquer leur crème solaire si les parents en fournissent.
- Eviter les activités physiques et sportives, ou les pratiquer aux heures les plus fraiches (le matin).
- Emporter des quantités d'eau suffisantes lors des déplacements.
- Privilégier les récréations dans le parc à l'ombre des arbres.

2. Rafraîchir les enfants :

- Aérer les pièces (ouvrir le soir en partant et fermer le matin en arrivant) et occulter les fenêtres exposées au soleil durant la journée (attention : pour éviter les défenestrations accidentelles d'enfants, ne jamais laisser un enfant seul près d'une fenêtre et préférer l'ouverture des fenêtres en mode « oscillo-battant »)
- Permettre aux enfants de s'humidifier le visage et la nuque, ou de participer à une éventuelle bataille d'eau afin qu'ils se rafraichissent…
- Mise en place de ventilateurs qui sont efficaces uniquement dans le cas où la peau des enfants est humidifiée. Utiliser les ventilateurs seulement si la température de l'air ne dépasse pas 32 degrés. Au-delà, cela peut être dangereux du fait d'une augmentation de la température
- Veiller à la qualité de l'alimentation (chaîne du froid)

3. Faire boire les enfants :

- Proposer à boire très fréquemment, au moins toutes les heures durant la journée, en donnant de l'eau fraiche sans attendre que les enfants manifestent leur soif.
- Mettre des bouteilles d'eau en permanence au frigo afin de disposer d'eau fraiche.
- Proposer des fruits frais pour le goûter s'il en reste de midi.

4. Quels sont les signes qui doivent alarmer chez l'enfant ?

a) Signes d'alerte :

- Fièvre, pâleur, somnolence ou agitation inhabituelle, soif intense avec perte de poids.

ATTENTION ! Il peut s'agir des premiers signes d'un coup de chaleur, c'est une urgence médicale car il y a un danger de mort.

Que faire ?

- Placer l'enfant dans une pièce fraîche (salle à manger, ou exceptionnellement au sous-sol si la salle à manger n'est pas suffisamment fraîche, en cas de danger immédiat)
- Donner immédiatement à boire à l'enfant et recommencer de manière régulière.
- Permettre à l'enfant de se mouiller le visage et la nuque avec l'eau du robinet…

b) Signes de gravité :

- Troubles de la conscience
- Refus ou impossibilité de boire
- Couleur anormale de la peau
- Fièvre supérieure

!!! Il faut appeler immédiatement le SAMU en composant le 15

Enfants asthmatiques :

- En cas de crise d'Asthme, se référer au protocole médical fourni par les parents, et dans le cas où il n'y en a pas, appeler le SAMU.

c) En cas de pollution associée à une forte chaleur :

Comme pour les adultes, les pics de pollution peuvent représenter un risque d'aggravation de l'état de santé des enfants.
Les symptômes pouvant survenir à cette occasion sont les suivants :

- Toux
- Rhinite
- Gêne respiratoire
- Irritation de la gorge ou des yeux

Que faire ?
Prendre un avis médical en appelant le SAMU. Ces pics de pollution pourraient en effet révéler une sensibilité particulière de certains enfants non mise en évidence jusque là

5 *Adaptations plan canicule dans un contexte épidémique (Covid-19…) :*

Les brumisateurs hors catégorie 3 sont autorisés sans utilisation de ventilateur en association (pas de flux latéral ou en provenance du sol durant le Covid 19)
L'utilisation de ventilateurs est autorisée s'ils ne sont pas dirigés vers les personnes et sans brumisateur en association.
Afficher les obligations de respecter les mesures barrières dans les lieux collectifs rafraîchis.
Sensibiliser les salariés.
Identifier une entrée et une sortie de l'espace rafraichi.
Sens de circulation évitant le croisement des personnes dans les espaces rafraichis.
Espace de 4 m2 par personne dans les espaces rafraichis.
Aération des salles dès lors que la température extérieure est inférieure à celle de l'intérieur.
Les sorties d'accueils collectifs de mineurs (établissements et services de protection de l'enfance, accueils de loisirs, séjours de vacances et accueils de scoutisme)
doivent être reportées sauf si ces dernières se déroulent dans des lieux plus frais sans nécessiter de déplacement exposant à la chaleur.
Les organisateurs de ces accueils, le cas échéant, doivent modifier leurs activités afin de ne pas proposer la pratique d'activités physiques et sportives, à l'exception
des activités aquatiques et nautiques.
Les activités l'après-midi doivent être adaptées aux températures. Un accès à l'eau doit être garanti.

B. PLAN SECURITE ALERTE INCENDIE

→ ***Signal d'alerte : sonnerie incendie***

Point de rendez-vous : rue du four banal si l'animation est au périscolaire de l'école ou place Baron Charles de Gargan à côté de la mairie si l'animation est dans la cour ou au foyer socio culturel.

LES CATT'MÔMES	**PROJET PEDAGOGIQUE MERCREDIS RECREATIFS 2026 2027**	E7-305-A



Pour le Rez de chaussée et les personnes se trouvant dans la cour le point de rassemblement : aller place Baron Charles de Gargan à côté de la mairie de la cour.

1. *CONSIGNES D'EVACUATION INCENDIE*

Matériel à emporter :

- Planning d'appel,
- Classeurs d'émargement,
- Clefs de la structure, (il est indispensable que les animateurs aient leur clef sur eux et / ou à portée de main). Clef portail
- Gilet de sécurité

Personnes référentes par ordre de priorité :

- Le coordinateur
- L'animateur responsable de site
- La personne nommée responsable en cas d'absence du coordinateur et du responsable de site.

Déplacement des groupes :

Au signal, les animateurs rassemblent leur groupe et se dirigent calmement vers la sortie LA PLUS PROCHE. Les sorties de secours sont matérialisées par des flèches vertes situées au-dessus de chaque entrée de salle.

Les animateurs font traverser les enfants se rendent au point de rassemblement. (CF procédure déplacement à pied). Il est bien entendu que les animateurs se déplaceront avec les enfants en respectant les règles du code de la route.

Issues de secours :

.

ATTENTION : tout déplacement se fait dans le calme et sans courir.

ATTENTION : avant le départ, vérifier la présence d'enfants dans les toilettes ou tout autre endroit caché (chaque animateur).

La personne référente (La coordinateur ou le responsable de site) s'assure que tout le monde a évacué les lieux, vérifie les toilettes, récupère les classeurs d'émargement.

Fermer les portes derrière soi.

Une fois arrivé au point de rendez-vous :

Les animateurs comptent les enfants de leur groupe et les gardent rangés en sécurité.

Pour gagner du temps, l'appel des enfants de maternelle et de primaire se fait séparément et simultanément.

La personne référente viendra vérifier le comptage et vérifiera le classeur d'émargement.

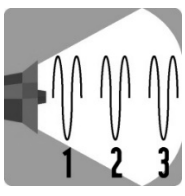
Une fois le public en sécurité = Appeler le 18.

Aller vers un responsable des secours afin de débriefer avec lui.

C. PLAN SECURITE ACCIDENT NUCLEAIRE

Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident nucléaire

En cas d'alerte



Signal émis par des sirènes :
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.



Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Bleu : 98.5 Mhz
FREQUENCE France Info : 106.8 Mhz
FREQUENCE France Inter : 99.8 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des enfants a été prévu dans son école et à l'accueil périscolaire.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).



1. RECOMMANDATIONS GENERALES EN CAS D'ALERTE NUCLEAIRE :

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.

- regroupez tout le monde dans les locaux
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air

• coupez ventilation et chauffage

- **Attendez les consignes des autorités.** En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :
 • demander la prise d'un comprimé d'iode stable (rejets contenant de l'iode radioactif) ;
 • ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé).

D. PLAN SECURITE ALERTE ATTENTAT

Moyen d'alerte: : sifflet

ALERTE ATTENTAT (police, secours européens, urgences nationales par SMS)	17 ou 112 ou par SMS au 114

Niveau de vigilance Vigipirate : « sécurité renforcée risque attentat ». La plus grande vigilance est recommandée sur les lieux de rassemblement des mouvements de jeunesse et les accueils collectifs de mineurs ainsi que dans les clubs sportifs recevant des mineurs, en particulier confessionnels.

Dans tous les cas, les organisateurs observeront la plus grande vigilance sur les lieux de séjour ou d'activités et lors des embarquements, débarquements et transferts des publics concernés dans les cars, gares, ports et aéroports et éviteront les regroupements de longue durée sur la voie publique.

De manières générales, la vigilance autour des bâtiments les plus sensibles ouverts au public

La vigilance sera maintenue sur les bâtiments officiels, institutionnels ou symboliques et devra porter également sur les principaux sites touristiques, culturels et historiques, les gares et les interconnexions rencontrant une forte affluence durant toute la période estivale.

La sécurisation des sites de rassemblement les plus sensibles

Localement, les préfets préciseront les consignes particulières à mettre en œuvre pour chaque manifestation en extérieur. Les organisateurs d'évènements se rapprocheront des services préfectoraux pour préciser les mesures de sécurité à prendre, en fonction du contexte lié notamment au lieu et à la thématique de la manifestation. Les manifestations seront déclarées à la gendarmerie.

La sensibilisation des opérateurs et du grand public

Une sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'attaque est recommandée :
http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste.

En complément, il est conseillé de télécharger l'application pour Smartphone "Système d'alerte et d'information des populations" (SAIP), conçue pour diffuser les alertes sur les attentats ainsi que les consignes de sécurité.
Par ailleurs, les ministères chargés des affaires sociales ont réalisé en juin 2016 deux guides de bonnes pratiques de vigilance face à la menace et de réaction aux attentats. Leur diffusion et leur mise en application sont encouragées :
- « Guide de déclinaison des mesures de sécurisation périmétriques et bâtimentaires » ;
- « Guide à destination des organisateurs, des directeurs et des animateurs en charge des accueils collectifs de mineurs », ainsi que son annexe, tous 2 joints dans le classeur DDCS. Chaque membre de l'équipe pédagogique aura pris connaissance des informations présentées dans ce guide ainsi que son annexe.

1. POSTURE ET ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

a) Développer sa vigilance

- Identifier les acteurs de l'établissement pour mieux repérer d'éventuels inconnus.
- Ne pas ouvrir la porte d'entrée à des personnes inconnues.
- Demander la carte d'identité à toute personne « inconnue » :
 - Qui viendrait chercher un enfant, un ados,
 - Qui viendrait livrer quoique ce soit, (courrier, colis etc…).
- Prévenir la hiérarchie en cas de problème lié aux demandes citées ci-dessus, ou simplement en cas de doute, d'absence d'information.

- Détecter et signaler les comportements et les situations inhabituels :
 - sac abandonné, colis suspect ;
 - véhicule suspect (stationnement prolongé, stationné à proximité du bâtiment sur un emplacement inapproprié, comportement des occupants, moteur tournant) ;
 - attitude laissant supposer un repérage (allées et venues, observation prolongée, etc.) ;
 - tenue vestimentaire inhabituelle pour la saison ;
 - sous-traitants, livreurs en dehors de leurs zone et horaires d'intervention.
- Faire remonter, suivant la procédure établie, toutes situations particulières (menaces verbales, tags menaçants, appels anonymes, etc.).
- Être à l'écoute des enfants ou des adolescents qui peuvent évoquer des informations perçues notamment sur les réseaux sociaux.
- Signaler tout changement de comportement chez un adhérent ou d'un adulte (signes de radicalisation)
- De manière générale, signaler à la hiérarchie ce qui intrigue ou pose question.

b) S'échapper

- Condition 1
 - Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.
- Condition 2
 - Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les enfants ou les adolescents.
- Dans tous les cas :
 - Rester calme.
 - Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
 - Utiliser un itinéraire connu.
 - Demander le silence absolu.

c) S'enfermer

- Situation 1 : les enfants sont dans les locaux
 - Rester dans les locaux et rejoindre la salle prévue pour le confinement.
 - Verrouiller les portes.
- Situation 2 : les enfants ou les ados ne sont pas dans les locaux
 - Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.
- Dans tous les cas :
 - Se munir d'un téléphone portable ou du téléphone de la structure.
 - Demander aux enfants de se déplacer rapidement et en silence.
 - Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.
 - Éteindre les lumières.
 - Débrancher les appareils électriques.
 - S'éloigner des murs, portes et fenêtres.
 - S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
 - Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).
 - Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
 - Attendre l'intervention des forces de l'ordre.

d) Alerter

- Déclencher l'alerte spécifique « attaque terroriste » prévue par l'établissement et non pas l'alarme incendie : sifflet.
- Prévenir les forces de sécurité en essayant de donner les informations essentielles (où ? quoi ? qui ?).

Appeler le 17, le 112 ou par SMS le 114.

e) Se conformer aux consignes des forces de l'ordre et faciliter l'action des secours

- N'évacuer les lieux que sur instruction des forces de l'ordre.
- Laisser toutes les affaires sur place.
- Évacuer calmement les mains levées et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect.
- Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.

2. Attentats : comment en parler aux enfants

a) Principes généraux

• Être à l'écoute. Inviter d'abord l'enfant à s'exprimer pour ne pas dire plus que nécessaire. Si vous vous livrez à un moment d'échange en groupe, veiller à ce que la parole de chacun soit respectée, par exemple à l'aide d'un bâton de parole. Vous-mêmes, intervenez le moins possible.
• Protéger tant que possible les enfants des images, ne pas tenir de propos morbides.
• Ne pas édulcorer la réalité mais ne pas rentrer dans les détails.
• Ne pas avoir peur d'exprimer des émotions. Les enfants ne comprendraient pas qu'un événement aussi choquant soit discuté sans émotion.
• Adapter les discussions à l'âge de l'enfant.
-- Pour les plus jeunes, insister sur le retour à la normale.
-- À partir de 6-7 ans, évoquer la réprobation générale de l'acte, la force de la Loi, et le rôle de protection qu'ont les adultes à l'égard des enfants.
-- Avec les enfants de 8-9 ans, on peut aborder plus précisément les événements sans jamais laisser de place à la brutalité.
-- Avec les adolescents, on peut imaginer des échanges argumentés, mettant en valeur les principes

démocratiques de libre expression et de laïcité, mais rappelant aussi le cadre de la Loi.

Éléments de discours

Présenter sobrement mais sans détour les événements. Rappeler ce que les autorités ont fait pour sécuriser la population et terminer sur une note de solidarité.

« La police et l'armée ont été appelées pour nous protéger. Pour l'instant, il n'y a plus de danger. Nous sommes tous très tristes de qui s'est passé. Un homme au volant d'un camion a foncé dans la foule. Les gens ont eu très peur car ils ont été surpris et ne se méfiaient pas. Ceux qui commettent ces actes sont des terroristes. Ce sont des personnes qui ne supportent pas que d'autres aient des idées différentes d'eux et qui au lieu de s'exprimer avec des mots, utilisent la violence et tuent. Ils veulent nous faire peur et nous provoquer. Ils veulent semer la pagaille dans notre pays. Nous devons rester soudés les uns les autres. » Vous trouverez des ressources utiles sur le site : http://www.cahiers-pedagogiques.com/Des-ressources-pour-parler-avec-les-enfants#.V4kWjp2LgYE.twitter

Ce document est évolutif, et s'enrichira au fur et à mesure des expériences portées à notre connaissance

XII. EMARGEMENT

Date et signatures de l'équipe d'animation :

NOM	PRENOM	DATE	SIGNATURE
MALERBA	Corinne		
POLCZER	Alexis		
MULLER PAIX	Elodie		
BOUKEFOUSSA	Nabila		
HOUVER	Mélanie		
GANGLOFF	Coralie		
TONDT	Adeline		
PINHAO	Sarah		
CARON	Mélodie		

HUBERT	Amandine		
FILALI	Amelle		
	Delphine		
FRIEL	Alice		
MANIEZ	Mélissa		
HENTZEN	Elodie		
REMY	Michele		
PRZYCZYNSKI	Sony		
NADERI	Maryam		